

Renvoi au comité des secours publics de l'adresse de la société populaire de Montcenis, district d'Autun, qui annonce des dons et demande qu'il y ait un établissement public dans cette commune pour faire travailler les pauvres, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des secours publics de l'adresse de la société populaire de Montcenis, district d'Autun, qui annonce des dons et demande qu'il y ait un établissement public dans cette commune pour faire travailler les pauvres, lors de la séance du 18 germinal an II (7 avril 1794). In: Tome LXXXVIII - Du 13 au 28 germinal an II (2 au 17 avril 1794) p. 262;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1969_num_88_1_29215_t1_0262_0000_4

Fichier pdf généré le 01/02/2023

il demande que ce congé ne commence à courir qu'à compter du 21 de ce mois.

Décrété (1).

[Paris, 18 germ. II] (2).

« Président,

J'avois, à l'époque du 21 ventôse, obtenu un congé de trois décades, à compter du 1^{er} germinal : les circonstances difficiles dans lesquelles se trouvoit la Convention nationale, à cette époque, ne m'ayant pas permis d'en user, je demande que les trois décades de ce congé ne commencent à courir que du 21 germinal. Salut et fraternité. »

RAMEAU.

28

La société populaire de Montcenis, district d'Autun, annonce à la Convention nationale que les citoyens de cette commune ont donné, pour leurs frères d'armes, et envoyé au directeur du district, 220 chemises, 23 draps et autres effets : elle demande qu'il y ait un établissement public dans cette commune, pour faire travailler les pauvres.

Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité des secours public (3).

29

La commune du Collets-de-Dèzes, district de Villefort, département de la Lozère, écrit à la Convention nationale que les protestans et les catholiques des deux sexes se sont réunis sous l'empire de la raison, pour ne s'occuper désormais que des grands intérêts de la patrie : elle invite la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable, insertion au bulletin (4).

30

La société populaire de Valmel félicite la Convention nationale du décret qu'elle a rendu sur les détenus dans les maisons de suspicion : elle l'invite à rester dans l'attitude révolutionnaire, et demande qu'il n'y ait point de paix avec les tyrans, point d'indulgence pour nos ennemis intérieurs; « et des bords du précipice, dit-elle, où la scélératesse l'a conduite, la République sortira triomphante et radieuse, pour servir d'admiration à l'univers ».

Mention honorable, insertion au bulletin (5).

31

Le citoyen Charreyre, juge de paix de la commune d'Yssingeaux, district de Monistrol, fait don à la patrie de la prime qui lui est accordée par la loi, pour paiement qu'il a fait, par anticipation, du prix d'un fonds national qu'il a acquis.

Mention honorable, insertion au bulletin, et renvoi au comité de liquidation (1).

32

La société de Bièvre-la-Montagne, félicite la Convention nationale sur ses glorieux travaux, et particulièrement sur le décret qui fait disparaître l'esclavage de nos colonies.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Bièvre-la-Montagne, 2 germ. II] (3).

« Grâces te soient rendues, auguste Convention; poursuis, frappe tous les traîtres. Les conspirateurs, les fanatiques, les anti-républicains n'ont pu échapper à ta vigilance. Nos colonies ne connaissent plus l'esclavage. Achève, fais disparaître l'égoïsme, ce vice corrupteur des Républiques; que le sol de la France ne soit plus pressé que par de vrais Républicains; qu'ils mettent leur richesse dans la vertu; que nul ne soit assez riche pour corrompre, nul assez pauvre pour être tenté de vendre sa volonté. Voilà notre désir, notre espérance; le bonheur d'un peuple immense, ses bénédictions, celles de la postérité, voilà la récompense. »

LUCE (off. mun.), DEBEUNE, LECLANCHÉ (mairie), LEFRANC, PLET, TELLIER, SOURDRY, P. TELLIER, BIGOT, SOUVRAULT, LAFONTAINE, HEUZÉ (off. mun. et accusateur public), Math. RÉGNIER, L. GUILLAUMAIN, ESPAGNOL, HOUDOIN, MUNIER, L. BAILLARD, DARLY, BOURGEOIS, MASCHARD, P. TELLIER, ROBILLIAR, CROUILLARD, FINOT, L. CHAMPS, MILLION, L. BELOIS, VALCKENAER, Nic. MAGET, Mic. BIRTON, BÉNARD, CAILLET (agent nat.), POCHER, PUARD, FORNIQUE, Ch. LAVAL, LEMELUZ, LEBLANC, CHAMPS, I. C. MILLION, LATOULOURE, C. TISSERAND, GÉRAUX, RICARD, Ch. LEBLANC, NOLL, LANGLOIS fils, FIACRE, GRELET, Et. FAURIET, LEMOINE, LEBY, DEGAOUST, LUTEREAU (Noël Germain Merlin, J. Sauers, Guil. Balai, Fr. Basin, Lo. Basin, P. Radot, P. Housiot, Lo. Laru, J.-B. Chédome, J. Mazurier, ne sachant signer ont déclaré qu'ils adhéraient à l'adresse).

(1) P.V., XXXV, 53, J. Perlet, n° 564.

(2) C 298, pl. 1031, p. 5.

(3) P.V., XXXV, 53. Bⁱⁿ, 30 germ. (2^e suppl^t).

(4) P.V., XXXV, 53. Bⁱⁿ, 23 germ.; Débats, n° 572, p. 408.

(5) P.V., XXXVIII, 54. Nous n'avons pas retrouvé le nom de Valmel.

(1) P.V., XXXV, 54. Bⁱⁿ, 29 germ.

(2) P.V., XXXV, 54. Bⁱⁿ, 23 germ.; Débats, n° 572, p. 408.

(3) C 300, pl. 1055, p. 18.